Désignation d'un représentant du Conseil d'arrondissement à siéger en qualité de personnalité extérieure au conseil de l'UFR d'histoire de l'art et archéologie de Sorbonne Université. (062026044)

Le Conseil du 6e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le code l'éducation et notamment ses articles L.713-3 et L.719-3 ;

Vu l'article 13 de la loi n°82-1169 du 31 Décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris Marseille Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 062026012 en date du 11 mai 2026 relative au mode de scrutin pour désigner les représentants du Conseil d'arrondissement ;

Vu l'arrêté du Mairie du 6e arrondissement n°2026/014 en date du 6 avril 2026 portant délégations sectorielles aux conseillers du 6e arrondissement ;

Vu le rapport présenté par M……, ……..,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6e :

DELIBERE

Article 1 :

Monsieur Olivier SOLERE, Conseiller du 6e arrondissement, délégué à la Culture, au Patrimoine, au Devoir de Mémoire et aux Universités, est désigné pour siéger en qualité de personnalité extérieure au conseil de l'UFR d'histoire de l'art et archéologie de Sorbonne Université, sise 3 rue Michelet 75006 Paris.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ